

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI, 2 JUILLET 1897

No 18

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

L'Association des pharmaciens, en poursuivant les magasins à départements et les épiciers qui, de temps à autre, vendaient des médecines patentées, a fait un pas de clerc.

On nous annonce, en effet, qu'un magasin à départements de la rue Ste Catherine vient de s'assurer les services d'un pharmacien licencié. Non seulement on y vendra désormais tous les produits de la pharmacie, mais aussi on y préparera les ordonnances du médecin.

Nous ne serions pas surpris si, quelque jour prochain, nous entendions dire que quelques épiciers entreprenants ont adopté la même ligne de conduite.

L'achat du Drummond est renvoyé aux calendes grecques.

L'attitude du Sénat dans cette question n'est pas pour déplaire à ceux qui veulent que le gouvernement ne dépense l'argent du public qu'à bon escient.

Nous n'avons pas à examiner si le Sénat, en refusant son concours à une mesure ruineuse pour le Trésor, ne l'a fait que pour témoigner de son opposition au parti libéral, comme quelques uns le prétendent, ou s'il n'a agi que dans le but de sauvegarder les intérêts de ce même Trésor, nous constaterons simplement le fait qu'il a mis fin à un contrat peu avantageux pour le pays, mais trop pour certains particuliers.

Quoiqu'on en dise, il n'est pas mauvais, dans la circonstance, que nous ayons eu une Chambre Haute; sans elle le coup du Drummond était bel et bien perpétré.

L'action du Sénat aura pour effet de forcer le gouvernement à mieux étudier à l'avenir ses contrats et ses jobs; c'est déjà un résultat. Si le Sénat avait toujours agi ainsi il ne

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2.00

Canada et Etats-Unis, un an 4.50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3.00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé de

faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit

adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne

sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT,

Montréal.

serait pas aujourd'hui l'objet de tant d'injures de la part d'une certaine presse.

Si, comme le vin, le Sénat bonifie en vieillissant, il peut marcher sans crainte dans la voie nouvelle qu'il vient de suivre, il aura derrière lui toutes les honnêtes gens, sans distinction de parti, qui, à la fortune de ses ministres, préfèrent la prospérité du pays.

La grève des pilotes n'est pas encore terminée, au moment où nous écrivons ces lignes et peut-être n'est pas près de prendre fin. Les grévistes semblaient prêts à reprendre leur service, pourvu qu'on ne leur tint pas rigueur de leur conduite. Il nous semble que les intérêts bien compris du commerce et de la navigation demandent que les pilotes récalcitrants soient traités sans trop de sévérité afin que les choses rentrent dans l'ordre, car si nous en croyons un journal de Québec, sur 30 navires guidés par les apprentis-pilotes, depuis le début de la grève, 12 auraient touché le fond du fleuve. La sévérité de quelques uns des commissaires et notamment des armateurs qui veulent à toute force qu'un châtimement soit infligé aux grévistes n'est pas

faite pour terminer la grève. Ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, passer quelque peu l'éponge sur ce qui est fait et étudier les moyens propres à empêcher le renouvellement d'une grève. Il est des gens inexorables qui veulent qu'une peine soit toujours imposée pour toute faute; toujours prêts à punir et jamais à pardonner ou à oublier, ils excitent par leur rigueur les coupables à persévérer dans la mauvaise voie ou ils se sont engagés. Un peu d'indulgence vaut toujours mieux qu'un excès de sévérité et dans le cas présent, nous craignons bien que la sévérité soit hors de mise. Les intérêts en jeu sont trop considérables et trop immédiats pour que les commissaires du havre cherchent une satisfaction personnelle dans le châtimement des pilotes grévistes, satisfaction bien mince, et dont les résultats ne peuvent être d'aucun bien. Nous le répétons, il serait préférable à tous égards qu'on oubliât le passé et qu'on recherchât les moyens d'éviter le retour de grèves telles que celle à laquelle nous assistons.

Le Parlement est prorogé. La session a été longue. Il s'est fait beaucoup de travail et nous sommes heureux de constater qu'on s'est beaucoup occupé dans les Chambres des intérêts du commerce et de l'industrie. Il est trop tôt encore pour porter un jugement sur les résultats qu'amènera le nouveau tarif au point de vue du développement de notre commerce extérieur. La clause du tarif préférentiel en faveur de l'Angleterre apportera certainement sur nos marchés un plus grand nombre de produits de ce pays au détriment des importations d'autres contrées, mais l'Angleterre ne nous achètera pas plus de produits pour cela. Le Trésor perdra un certain montant de revenus, qu'il a d'autant plus besoin de tirer, que le gouver-